ATELIERS ARTISTIQUES DU BRUANT

Règlement Intérieur du Tournoi

Article 1 : Organisation

Le club d'échecs de Saint-Porchaire « Les Ateliers Artistiques du Bruant » organise le 4ème rapide des Cavaliers le mercredi 11 novembre 2026. Le lieu du tournoi est centre Paul Chénereau, 34 rue Nationale, 17250 Saint-Porchaire.

Ce rapide comporte deux tournois :

- Tournoi principal : le rapide des Cavaliers, homologué FIDE
- Le rapide des Pions, homologué FFE, réservé aux catégories U08F, U08, U10 et U08F avec un classement ELO national inférieur à 1300.

Ce qui suit s'applique aux deux tournois.

L'arbitre principale est Nadège LOUASSIER, arbitre fédéral open.
Elle est secondée par Frédéric AMO, arbitre stagiaire.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur au 1er janvier 2023.
Les appariements se font au Système Suisse intégral (règles FIDE C.04), version en vigueur au 1er février 2026. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme Sharlychess 5.2.1).
L'article A5 de l'annexe A « le jeu rapide » s'applique pour ce tournoi rapide.
La partie sera déclarée perdue au troisième coup illégal achevé.
Le délai de forfait est de 5 minutes.
Les participants doivent être en possession d'une licence A ou B pour la saison en cours à la FFE. Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FIDE ou national.
Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

Article 3 : Horaires

- Accueil / pointage : 13h15-13h45
- Ronde 1 : 14h00
- Ronde 2 : 14h30
- Ronde 3 : 15h00
- Ronde 4 : 15h45
- Ronde 5 : 16h15
- Ronde 6 : 16h45
- Annonce des résultats : 17h30

Article 4 : Droits d'inscription

L'inscription aux tournois est gratuite.

Article 5 : Cadence

6 rondes. Les parties se jouent en 12 minutes plus 3 secondes par coup.

Article 6 : Départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : Gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz tronqué, le cumulatif puis la performance.

Pour le buchholz tronqué, la valeur la plus faible est retirée et le calcul est basé sur l'ancienne méthode de calcul du score ajusté (voir annexe).

Article 7 : Prix

Pas de remise des prix. Une annonce des résultats sera organisée en fin de tournoi.

Article 8 : Comportement des joueurs

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) marque le résultat à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Le joueur vérifie que le résultat est correctement enregistré. En cas d'erreur à la ronde n, elle devra être signalée à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde n+2 pour être prise en compte. Passé ce délai, le résultat sera corrigé après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (article 4.3 C.04.2 du livre de l'arbitre).

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.

Seuls sont admis dans l'aire de jeu les joueurs, les arbitres et les membres de l'organisation.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur forfait sans excuse à une ronde n'est pas apparié à la ronde suivante.

Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie en cours de partie entrainera la perte de la partie pour son détenteur.

Article 9 : Litige technique

Lorsqu'un litige survient en cours de partie, à son tour de jeu un joueur peut appeler l'un des arbitres en arrêtant la pendule et en levant la main. La partie sera poursuivie en appliquant les directives de l'arbitre.

Article 10 : Engagement

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur et la Charte du joueur d'échecs.

Organisateur	Arbitre principal
Sylvie PINNEAU	Nadège LOUASSIER